

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1754/PCG prescrivant la suspension du permis de conduire.

n° 73-1754/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro
10 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%, —Sont suspendus pour Une durée de quinze jours: Le permis de conduire n° 103/68 catégorie B délivré le 24-1-1968 par TP de Djibouti à M. Hassan Farah Sougal, né en 1939 à Djibouti, fils de Farah Sougal et de Fatma Ismaël, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 7 boulevard 28 n° 68. Le permis de conduire n° 1982 catésorie B.C. délivré le 15-12-1971 de Djibouti à M. Mohamed Salem Omar, né le 20, octobr 1951 3 Djibouti, fils de Salem Omar et de Hafsa Mouss> chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 2 avenue 3 n° 11 Le permis de conduire n° 926/71 catégorie A.B. délivré le 16-2-1971 par TP de Djibouti à M. Mohamed Hassan Charif, né en 1946 à Obock, fils de Hassan Charif et de Amina Mahamoud, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, cité Arhiba n° H 22. Le permis de conduire n° 145 catésorie B délivré le 16-2-1973 par TP de Djibouti à M. Cerveaux, Klébert. né le 23 mars 1954 à Sainte Marie (Réunion), fils de Marcel et de Maillot Alice,

Art. 2

— Est suspendu pour une durée de 3 semaines: Le permis de conduire n° 106/68 catégorie B.C.D. délivré le 21-2-1973 par TP de Djibouti à M. Ismaël Bahadon Guelleh, né vers 1948 à Holl-Holl, fils de Bahadon Guelleh et de Wilo Aouled, chauffeur, demeurant à Ambouli cité carton.

Art. 3

Sont suspendus pour une durée de un mois : Le permis de conduire n° 116/73 catégorie A délivré le 7-2-1973 par TP de Djibouti à M. Pippo Claudio, né le 12 mars 1956 à Alexandrie, fils de Estore et de Gaccehero Carolina, étudiant, demeurant à Djibouti, Bar du « Triton » plateau du serpent. Le permis de conduire n° 54 catégorie B délivré le 13-2-1973 par TP de Djibouti à M. Hassan Awaleh Mead, né en 1928 à Djibouti, fils de Awaleh Mead et de Alimo Badelk, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 3 avenue 15 n° 67. Le permis de conduire n° 78 490 506 catégorie B délivré le 29-4 -1971 par préfecture Yvelines à M. Justafre Patrick, né le 6 mai 1949 à Constantine (Algérie), fils de Jean et de Rouch Jeanne, militaire, demeurant à Djibouti camp Letellier, Le permis de conduire n° 544/61 catégorie B.C.D. délivré le 18-8-1961 par TP de Djibouti à M. Ahmed Areyeh Bouni, né vers 1934 à Doudah, fils de Areyeh Bouni et de Mariam Hoch, chauffeur demeurant à Djibouti quartier 4 avenue 21 n° 29. Le permis de conduire n° ignoré du 8-7-1969 catégorie B délivré par préfecture ST Lo à M. Cerveau Guy, né le 21 mai 1951 à Coutances (Manche), fils de Emile et de Levieux Marie, agent d'escalier, demeurant à Djibouti, immeuble de la messagerie maritime plateau du serpent. Le permis de conduire n° 770/65 catégorie B délivré le 22-2-1972 par TP de Djibouti à M. Fontaine Adrien, né le 22 décembre 1934 à St-Denis (Réunion), fils de Emile et de Sziba Irène, employé SEGEFOM, demeurant à Djibouti, lotissement du stade n° 103/01. Le permis de conduire n° 430/54 catégorie B délivré le 25-8-1971 par TP de Djibouti à M. Mahamoud Hassan Mohamed, né en 1931 à Djibouti, fils de/Hassan Mohamed et de Kadra Ali, mécanicien,

demeurant à Djibouti quartier 3 boulevard 26 n° 16. Le permis de conduire n° 726/63 catégorie B délivré le 11-9-1972 par TP de Djibouti à M. Ahmed Mohamed Issa dit «Cheïko », né vers 1940 à Obock, fils de Mohamed Issa et de Asna Loïta; sans profession, demeurant à Djibouti quartier 3 avenue 13 n° 96.

Art. 4

Sont suspendus pour une durée de un mois et 15 jours : Le permis de conduire n° 242 940 catégorie B.C.D.E. délivré le 28-9-1966 par préfecture du Loiret à M. Piedalu Max, né le 24 septembre 1948 à Orléans (45), fils de Germain et de Launay Yvonne. employé service des eaux, demeurant à Djibouti à la station de pompage. Le permis de conduire n° 189/70 catégorie B.C. délivré le 2-6-1971 par TP de Djibouti à M. Moussa Abdi Negueyeh, né vers 1948 à Ouea, fils de Abdi Negueyeh et de Chamis Andouleh, chauffeur, demeurant à Djibouti quartier 6 rue 6 n° 9. Le permis de conduire n° 844/73 catégorie B délivré le 24-8-1973 par TP de Djibouti à M. Woldehana Jean-Pierre, né le 26 novembre 1949 à Djibouti, fils de Woldehana Marthe, militaire, demeurant à Djibouti S.P. 85 044 Marine Nationale. Le permis de conduire n° 848/67 catégorie B délivré le 16-8-1967 par TP de Djibouti à M. Moulid Askar Guelleh, né en 1949 à Djibouti, fils de Askar Guelleh et de Fatouma Ahmed, chauffeur, demeurant à Djibouti quartier 5 avenue 26 n° 154. Le permis de conduire n° 1309 catégorie B.C. délivré le 17-3-1971 par TP de Djibouti à M. Ahmed Chamsan Saïd, né le 28 décembre 1948 à As-Eyla, fils de Chamsan Saïd et de Robo Galeb, chauffeur demeurant à Ambouli boulevard 8 maison 51. Le permis de conduire n° 93/71 catégorie B délivré le 20-1-1971 par TP de Djibouti à M. Mohamed Ahmed Alasso, né en 1939 à Mogadiscio (RDS), fils de Ahmed Alasso et de Fatma Alasso, chauffeur, demeurant. en RDS. Le permis de conduire n° 4990 catégorie B délivré le 10-8-1973 par TP de Djibouti à M. Ahmed Omar Farah, né le 23 avril 1955 à Djibouti, fils de Omar Farah et de Amina Darar, étudiant, demeurant à Djibouti rue Duplex plateau du serpent. _ Le permis de conduire n° 63/71 catégorie B.C. délivré le 13-1-1971 par TP de Djibouti à M. Nour Iman Ali, né en 1938 à Djibouti, fils de Iman Ali et de Mouslimo Mehileh, chauffeur, demeurant à Ambouli boulevard 9 n° 6.

Art. 5

— Sont suspendus pour une durée de deux mois : Le permis de conduire n° 1039 catégorie B délivré le 8-12-1960 par TP de Djibouti à M. Ali Ahmed Toubet, né en 1946 à Djibouti, fils de Ahmed Toubet et de Oulous Housseïn, chauffeur, demeurant à Loyada. Le permis de conduire n° 344, catégorie B, et n° 519 et 520, catégories C. D. délivrés le 10 octobre 1952 par TP de Djibouti à M. Houssein Abdillahi Mouhoumed, né en 1935 à Djibouti, fils de Abdillahi Mouhoumed et de Aicha Abdi, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 14, n° 68 . Le permis de conduire n° 1377/71, catégorie B, délivré le 8 septembre 1971 par les TP de Djibouti à M. Ibrahim Aden Chil Doudabe, né en 1951 à Djibouti, fils de Aden Chil et de Aicha Warsama, chauffeur, demeurant à Djibouti, rue de Zeïla n° 5.

Art. 6

— Sont suspendus pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 726/68, catégorie B, délivré le 12 juin 1968 par les TP de Djibouti à M. Abdi Guedi Hersi, né en 1931 à Argueissa (RDS), fils de Guedi Hersi et de Kadidja Goun, commerçant, demeurant à Djibouti, quartier 3. boulevard 20, n° 88. Le permis de conduire n° 356/72, catégorie B. délivré le 15 mars 1972 par les TP de Djibouti à M. Houssein Mohamed Ali, né vers 1944 à Weïïma, fils de Mohamed Ali et de Fatma Hassan, militaire, demeurant à Djibouti, BA 188. Le permis de conduire n° 894/67, catégorie B. délivré le 27 août 1967 par les TP de Djibouti à M Mohamed Ali Nour, né vers 1932 à Berbera (RDS), fils de Ali Nour et de Kalidja Ali, chauffeur, demeurant à Ambouli Djébel.

Art. 7

— Est suspendu pour une durée de quatre mois. Le permis de conduire n° 181/69, catégorie B, délivré le 19 février 1969 par les TP de Djibouti à M. Souleiman Osman Waberi, né en 1936 à Djibouti, fils de Osman Waberi et de Hawa Obsieh, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 5, rue n° 19.

Art. 8

Est suspendu pour une durée de 8 mois. Be permis de conduire—n°:264/69, catégorie B, délivré le 12 mars 1969 par les TP de Djibouti à M-Abdillahi Youssouf Didar, né en 1945 à Djibouti, fils de Youssouf Didar à de Tbadà Arreh, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 7, avenue 32, n° 10.

Art. 9

— Le présent arrêté prendra effet à compter de 12 date de notification aux intéressés.
